



PER

préjudices & restructuring

Là pour vous aider à gravir des montagnes

Cabinet spécialisé dans :

- L'évaluation de préjudices économiques et financiers
- Le restructuring d'entreprises en difficulté
- L'évaluation d'entreprise / l'audit d'acquisition
- La médiation, l'arbitrage et la conciliation

Fondé en 2018 par Anne CONSTANT

Expert-comptable

Commissaire aux comptes et expert près la Cour d'Appel de Douai

PER est inscrit à l'ordre des experts-comptables

« des IBR utiles et de qualité, à un coût abordable »

À propos de Anne CONSTANT

Fondatrice de PER

Depuis 30 ans, **Anne CONSTANT** intervient auprès des entreprises de toutes tailles et des professions libérales en qualité de professionnel du chiffre.

Formée par des anglo-saxons, son expérience au sein de grands cabinets d'audit français et anglo-saxons lui a donné la légitimité nécessaire pour exercer son activité de façon indépendante, au début des années 2000 et devenir expert.

Depuis 2004, elle est inscrite à l'ordre des experts-comptables de Lille. Elle est également commissaire aux comptes et dépend de la CRCC de Douai.

Forte d'une expérience variée (audit contractuel, audit légal, audit d'acquisition, expertise de justice), d'une parfaite maîtrise du fonctionnement des entreprises et d'un réseau solide dans le secteur économique et financier, Anne CONSTANT fonde PER (PREJUDICES ET RESTUCTURING), un cabinet spécialisé dans le restructuring et l'évaluation de préjudices, en 2018. Elle est formée à la médiation.

Le point fort du cabinet PER : sa capacité à réaliser des IBR (Independent Business Review) de qualité dépassant la simple analyse, pour offrir des solutions et ainsi permettre aux entreprises de sortir de la crise et une expérience certaine de l'évaluation de préjudices. Adoptant les techniques utilisées par les cabinets d'audit internationaux, Anne CONSTANT accompagne ses clients avec une rigueur absolue, un esprit de synthèse minutieux, une grande disponibilité et une franchise naturelle.

Expériences :

- Président de PER
- Expert près la Cour d'Appel Douai
- Expert-comptable/ commissaire aux comptes
- Consultant SECAFI-ALPHA (Lille)
- Directeur de l'audit interne PBM (Paris)
- Manager audit PwC (Paris)
- RM chez Mazars Audit (Paris)
- Auditeur cabinet CAS (Paris)

Diplômes et certifications :

- DU de médiation
- Certification évaluateur CCEF
- Diplôme d'expert-comptable
- Maîtrise d'économie et de gestion d'entreprise (Paris II-Assas).

Anne CONSTANT est :

- Expert près la Cour d'Appel de Douai sous les spécialités comptabilité, évaluation d'entreprise, finance d'entreprise, analyse de gestion, stratégie d'entreprise, fiscalité d'entreprise, diagnostic d'entreprise.
- Commissaire aux comptes et commissaire aux apports à la fusion
- Membre de l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives

Domaines d'intervention : presse, publicité, chimie pharmacie, Industrie sidérurgique, automobile, transport, retail, informatique, banque, stockage, mode, etc, et professions libérales.





4 domaines d'intervention

partout en France

L'évaluation des préjudices économiques et financiers

Le cabinet PER intervient comme conseil à la demande des parties pour évaluer les préjudices économiques et financiers.

Anne CONSTANT intervient en tant qu'expert sur désignation du juge pour réaliser toute mission d'évaluation des préjudices économiques et financiers.

Le diagnostic d'entreprise avec PER

Le cabinet PER (ou Anne CONSTANT en libéral) intervient comme conseil sur sollicitation du chef d'entreprise qui rencontre des difficultés économiques ou financières (avant toute procédure dans le cas de toute difficulté rencontrée par le dirigeant, ou en mandat ad hoc, en conciliation), mais aussi à la demande de l'administrateur judiciaire ou du mandataire judiciaire afin de réaliser un IBR. Le client de PER est toujours l'entreprise.

Anne CONSTANT intervient également en tant qu'expert sur désignation du juge pour réaliser un diagnostic prévu par le Code de Commerce.

L'évaluation d'entreprise / audit d'acquisition

PER (ou Anne CONSTANT en libéral) intervient comme conseil à la demande du cédant ou du cessionnaire à l'occasion d'une fusion, d'une acquisition ou d'une cession d'entreprise, mais aussi lors d'une prise de contrôle ou d'un retrait de minorité.

Anne CONSTANT intervient en tant qu'expert sur désignation du juge pour réaliser un diagnostic prévu par le Code de Commerce ou pour évaluer l'entreprise (mission de tiers évaluateur, prévue par le code Civil et insérée dans les statuts).

La résolution amiable des conflits (Médiation/ Arbitrage/Conciliation)

Anne CONSTANT est formée en médiation (DU) judiciaire ou conventionnelle. PER (et Anne CONSTANT en libéral) pratique la médiation, l'arbitrage et la conciliation. Des modes de résolution des conflits de plus en plus courants.



Déroulé d'une mission de conseil

en évaluation des préjudices,
en restructuring
ou en évaluation d'entreprise

1. Entretien avec le dirigeant (ou toute partie prenante)

C'est la phase la plus importante car « c'est en écoutant et en observant que l'on peut comprendre une situation », selon Anne CONSTANT, fondatrice de PER. Les dirigeants sont ainsi invités à raconter leur histoire personnelle ainsi que celle de l'entreprise qu'ils pilotent. À travers un entretien physique, mais également par écrit.

« Nos bureaux sont là pour recevoir et accueillir, dans un esprit chaleureux et bienveillant, des dirigeants en difficulté. L'empathie est au coeur de notre activité » Anne CONSTANT

2. Sollicitation d'un réseau d'experts financiers et techniques (si nécessaire)

Forte d'une expérience de 30 ans dans l'univers de l'audit financier, la fondatrice de PER dispose d'un réseau solide lui permettant de faire intervenir des professionnels reconnus dans leurs secteurs, que ce soit en financier ou en technique (experts en immobilier, en industrie, experts en mécanique, en climatisation, en amiante, architectes, etc...), notamment dans le cadre d'une évaluation de préjudices, d'un diagnostic économique et industriel ou d'une évaluation d'entreprise.

3. Observation du passé, analyse stratégique du futur

Une phase incontournable de recherches, de croisement des informations, de compréhension globale de la situation et en fait, d'empathie.

Méthodes utilisées pour l'évaluation des préjudices, le restructuring et évaluation d'entreprise (et de ses actifs) : les experts de PER ont recours aux méthodes d'évaluation reposant sur les DCF (flux de trésorerie) entre autres, afin d'analyser la rentabilité (ou absence de rentabilité) passée et identifier les perspectives de rentabilité future.

« Notre expérience nous permet de comprendre une situation en deux heures. Mais nous prenons ensuite quelques jours pour peaufiner notre analyse et mettre en oeuvre tous les éléments recueillis » Anne CONSTANT



Déroulé d'une mission de conseil

en évaluation des préjudices,
en restructuring
ou en évaluation d'entreprise

Suite

4. Remise de rapports intermédiaires

Des rapports sont régulièrement remis aux dirigeants de l'entreprise évaluée. Des rapports intermédiaires qui permettent une maturation du raisonnement aussi bien du dirigeant que de l'expert contractuel. Pour mener à bien sa mission, ce dernier doit se positionner comme un partenaire. La réflexion et l'échange sont indispensables pour aboutir à un diagnostic à la fois juste et précis. L'expert du cabinet PER se rend disponible tout au long de l'évaluation pour échanger, discuter, rassurer son interlocuteur.

« Nous sommes joignables à tout moment. Notre rôle consiste à faire fructifier le raisonnement au fil de l'eau » Anne CONSTANT

5. Remise d'une évaluation du préjudice, d'un diagnostic économique et financier et d'un plan de redressement ou d'une évaluation, à un coût maîtrisé

Avec ce déroulé, PER parvient à décortiquer une situation, à identifier les éléments problématiques et à cerner les incohérences. Ceci pour mettre en place un diagnostic incluant à la fois des prévisions raisonnables, mais aussi des pistes pour sortir de la situation de crise et retrouver une stabilité financière, sans faire appel à un cabinet d'audit traditionnel dont les honoraires sont souvent très élevés, à un coût maîtrisé très raisonnable permettant à chacun de faire appel aux prestations de PER.



PER
préjudices & restructuring

Contact

Anne CONSTANT

Expert-comptable/commissaire aux comptes
Expert près la Cour d'Appel de Douai

7 avenue Lebas - 59 100 Roubaix

03 59 05 14 24

06 12 19 33 28

per@prejudices-et-restructuring.com
www.prejudices-et-restructuring.com